Document generated on 06/06/2025 12:10 p.m.

Francophonies d'Amérique

De « Canadiens français aux États-Unis » à « Franco-Américains » : *What's in a name?*

Joseph-André Senécal

Number 2, 1992

Une opération de maillage pour renforcer les liens entre les isolats de langue française

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1004424ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1004424ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (print)
1710-1158 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Senécal, J.-A. (1992). De « Canadiens français aux États-Unis » à « Franco-Américains » : *What's in a name?*. *Francophonies d'Amérique*, (2), 209–217. https://doi.org/10.7202/1004424ar

Copyright © Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

DE *CANADIENS FRANCAIS AUX ÉTATS-UNIS* À *FRANCO-AMÉRICAINS* : WHAT'S IN A NAME?

Joseph-André Senécal
Université du Vermont (Burlington)

Au tournant du siècle, à l'époque euphorique où l'élite canadienne-française envisageait un avenir grandiose qui préconisait la conquête de la Nouvelle-Angleterre par l'ancienne Nouvelle-France, les apologistes nationalistes se mirent à désigner les leurs en terre promise sous le vocable de *Franco-Américains*. Ce baptême se fit des plus subitement. En 1892, Monseigneur Racine, évêque de Sherbrooke, rédige un mémoire sur la situation des « Canadiens français aux États-Unis[1] »; en 1913, en parlant des mêmes ouailles, le Père Denis-Michel-Aristide Magnan évoque les « Franco-Américains » en Nouvelle-Angleterre et la « race française aux États-Unis[2] ». En 1888, Benjamin Lanthier fonde le journal *Le Canado-Américain* d'Holyoke (Massachusetts); en 1908, Jean-Léon-Kemmer Laflamme lance *La Revue Franco-Américaine*, la première publication sériée, publiée par un immigré canadien, à porter ce nom composé. En moins de dix ans, on assista à la métamorphose des *Canadiens aux États-Unis*, vocable presque universel pour désigner les expatriés québécois et acadiens, en *Franco-Américains*. Comment faire état de cette modification et quelle fut sa fortune?

L'émigration des Canadiens français aux États-Unis remonte à la naissance même du partage politique qui divisa le vaste continent en États américains et en provinces canadiennes. On pourra documenter une migration permanente considérable le long du corridor fluvial Champlain-Hudson dès 1780. Ce flux démographique s'évanouira sans laisser de traces. Au Vermont, en 1830, avant l'arrivée des émigrés de 1837-1838, la population de Burlington, métropole de l'État, est déjà à un tiers d'origine ethnique canadienne-française. Pourtant, l'état civil (recensement fédéral de 1830) ne rend pas compte de cette réalité, car la grande majorité des noms canadiens sont ensevelis sous des vocables aussi yankee que Cushman (Courchesne), Gates (Barrière), Miller (Lafleur) et Young (Dion). Ce n'est qu'en comparant plusieurs registres civils et religieux qu'on découvre l'origine québécoise de ces *furiners*[3]. Si on en vient à perdre son patronyme unique, inutile de se demander pourquoi on ne retrouve pas, avant 1860, d'appellation collective pour identifier ces sans-noms qui s'agglutinent autour des *sheds* de West Rutland, des *factories* de Fall-River et des fourneaux de Cohoes.

À partir de 1850, la diaspora prendra une ampleur imprévue. Dorénavant et jusqu'à la Grande Crise, elle fera partie du quotidien des Canadiens français, de ceux qui sont restés au pays aussi bien que des centaines de milliers déménagés aux États. Cette hémorragie suscitera des débats épiques qui rempliront les journaux, qui gonfleront les réquisitoires du clergé et les sermons des politiciens. Qu'on flétrisse l'immigrant ou qu'on le défende, l'élite nationaliste, de Monseigneur Laflèche à Honoré Beaugrand, n'acceptera pas et ce, pendant longtemps, l'irrémédiable. On voit dans l'exode un phénomène aberrant. Chaque immigré était un rapatrié virtuel. Les commissions royales d'enquête vouées à l'enrayement du fléau et à la récupération des « frères séparés » apparaissent dès 1848; elles se multiplieront tout le long du siècle. L'élite nationaliste, le seul porte-parole à pouvoir énoncer l'identité collective des immigrants, les nommera les Canadiens français aux États-Unis. On notera dans ce *aux* locatif toute la réticence à admettre un état de fait irrémédiable, alors que le *de* d'appartenance, lui, équivaudrait à un constat. Au grand rassemblement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec en 1880, Ferdinand Gagnon, émissaire des immigrés, rassure les évêques et les tribuns : « À la voix des chefs, à la voix de la presse, avec le concours du clergé, nos compatriotes des États-Unis se groupent, se comptent et font un acte patriotique, et deviennent plus attachés à leur nationalité[4] ». Gagnon, bien sûr, parle de la nationalité canadienne-française.

Lors du baptême des associations mutuelles et des gazettes de combat, la voix des chefs et de la presse soulignera l'appartenance canadienne des « compatriotes des États-Unis ». Les journaux s'afficheront du pays. La première feuille québéco-américaine, publiée dans l'État de New York, se nommera *Le Public Canadien* (1867); celle du Vermont, *Le Protecteur Canadien* (1868)[5]; celle du Maine, *L'Émigré Canadien* (1870). Les associations se réclameront d'origines nationales. Plusieurs se mettront sous le patronage de saint Jean-Baptiste; beaucoup d'autres se nommeront canadiens-français, comme l'institut de Biddeford, Maine (1868). L'abbé Thomas-Aimé Chandonnet ira jusqu'à baptiser sa paroisse nationale Notre-Dame-des-Canadiens. Cette nomination, symptôme de l'expatrié, s'imposera universellement jusqu'à la fin du siècle.

Entre 1895 et 1915, le vocable national, *Canadien aux États-Unis* et ses variantes s'évanouiront, supplantés par le nominatif *Franco-Américain*. On observe, dans la dernière décennie du siècle, la recherche souvent hésitante d'une nouvelle identité, une identité par laquelle on voulait d'abord souligner son enracinement aux États-Unis. Entre 1890 et 1900, les forces nationalistes constatèrent l'irréparable et la faillite des projets de rapatriement. On commença à parler d'une présence canadienne-française permanente aux États-Unis. En même temps, les grands chefs politiques se mirent à mesurer tout le tort que des liens trop étroits avec l'ancienne mère-patrie ménageaient aux Américains de souche canadienne-française.

En 1880, les Canadiens s'étaient insurgés contre les accusations d'un agent-rapporteur de la Commission Wright du Massachusetts qui caractérisait « les Chinois de l'Est » comme formant un État dans l'État :

> À quelques exceptions près, les Canadiens-français sont les Chinois de l'Est. Ils n'ont aucune considération pour nos institutions civiles, politiques ou éducationnelles. Ils ne viennent pas pour s'établir parmi nous et pour devenir nos concitoyens [...]. Ils se font rarement naturaliser[6].

Fouettés à l'âme, les chefs protestèrent avec véhémence, mais ils durent admettre le bien-fondé de certaines observations du rapport. Conscients aussi du succès des Irlandais et des nouveaux venus, des chefs de file comme Aram Pothier, le major Mallet et Hugo Dubuque prônèrent la naturalisation et une identification plus profonde à la vie politique et aux rituels civiques des États-Unis. À partir de 1890, on mit l'accent sur l'épithète *américain*, une étiquette qu'on retrouvait rarement avant cette date. Les diverses sociétés nationales qui cherchaient à s'unir pour faire le poids politique ethnique considérèrent des vocables comme « L'Association des Canadiens-Français Américains ». À vrai dire, ces titres un peu lourds ne gagnèrent point la faveur de l'orthodoxie. La désignation *Canado-Américain* connut un certain succès. Des journaux et des associations, dont l'Association canado-américaine fondée en 1896, l'empruntèrent. Adolphe Robert explique ainsi l'appellation de l'aînée des sociétés fédératives :

> À l'époque de la fondation de la société, nos compatriotes étaient généralement désignés sous la rubrique : les Canadiens-Français des États-Unis. En réalité, ils étaient des Canadiens-Français d'origine, mais ethnographiquement, ils étaient devenus des Américains, citoyens pour la plupart des États-Unis d'Amérique. Leurs enfants nés aux États-Unis, pour les fins du recensement officiel étaient classifiés comme *native born*. Il s'agissait donc de donner à la société un nom qui rappela l'origine ethnologique de ses membres, en même temps que le territoire où ces derniers étaient appelés à vivre[7].

L'élément de composition *canado-* sera vite éclipsé par un autre, *franco-*, qui rallie toutes les voix dès 1910. Cet élément invariable et l'adjectif *français*, que lui prête son radical, seront d'abord réservés aux Français des États-Unis. Aux rares occasions où on emploie *français* ou *franco* dans un contexte canado-américain, les mots se rapportent à la langue et non à une identité raciale ou culturelle. C'est le cas, notamment, des *Guides français des États-Unis* (1887-1891) d'Avila Bourbonnière qui documentent surtout la vie des Québéco-Américains[8], et des « populations franco-canadiennes des États-Unis » dont fait mention Honoré Beaugrand dans son introduction à *Jeanne la fileuse* (1878). Le vocable, sous ses allures de francité, ne fera son apparition qu'en 1880. Cette année-là, au rassemblement de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, Joseph-Xavier Perrault lança un projet de fédération qui regrouperait tous les francophones du Canada et des États-Unis en sept grandes divisions régionales. Le drapeau de « L'Union

Nationale Française de l'Amérique du Nord » aurait été le tricolore; son hymne, *La Marseillaise*[9]. Cette première tentative de récupération fut très mal reçue. L'abbé Bédard, délégué du Flint Village de Fall-River, Massachusetts, prôna un vocable qui affirmerait « l'existence de notre race en Amérique » : « L'Union Canadienne-Française ». Au drapeau de *La Capricieuse*, on substitua une bannière « du pays » et « au sang impur des Communards », on préféra le joli coeur doux de *La Canadienne*. Comme un seul homme, on se rallia à cette profession de foi du vicaire de Fall-River.

Elle n'eut aucun lendemain, ni, d'ailleurs, le projet de Perrault qui revêtait les oripeaux de la France républicaine. L'étiquette avait été proposée et elle allait faire son chemin. Moins de vingt ans plus tard, en 1899, les fils spirituels de l'abbé Bédard allaient fonder la Société historique franco-américaine et consacrer ainsi les nouveaux titres des Canadiens aux États-Unis, du moins de leurs élites. Le manifeste de la Société proclamait la résolution des francophiles québéco-américains de fonder une société :

> ...dont le but sera l'étude approfondie de l'histoire des États-Unis, et tout particulièrement la mise en lumière, en dehors de tout parti pris et de tout préjugé, de la part exacte qui revient à la race française dans l'évolution et la formation du peuple américain[10].

Pour la première fois, une institution canadienne des États-Unis à envergure nationale incorporait l'appellation *franco-américaine* à son nom et faisait référence à la race française dans son manifeste. L'identité franco-américaine allait se fixer profondément dans les esprits et les coeurs nationalistes. L'enracinement du terme et la conquête fulgurante du discours de la survivance tenaient surtout au triomphe québécois de l'idéologie ultramontaine et, après 1880, à sa récupération de l'exode[11]. On peut reconnaître dans l'articulation de l'ultramontanisme québécois une première définition de la francophonie, une définition sous laquelle se dissimule une francité qui aura longue vie.

Le nouveau titre, *Franco-Américain*, identifiait à la fois une origine raciale (française), une appartenance nationale (canadienne-française) et une citoyenneté (américaine). On note que l'identification canadienne ne figure plus au titre, qu'elle est dorénavant sous-entendue et incorporée à l'élément *franco*. Que faut-il entendre par cette trinité d'attributions où race, nationalité et citoyenneté coexistent sans contradiction? Nous ne retrouvons pas d'explication satisfaisante sur ces assignations. Dans les documents de l'époque, discours, conférences, traités, les significations ne coïncident pas forcément d'un texte à l'autre ou même, au sein du même texte. Gérard Bouchard et Jacques-Pierre Mathieu[12] ont d'ailleurs noté le même flou ontologique dans le discours ultramontain québécois sur l'idée de nation. Malgré les imprécisions et les contradictions que les termes *nation, peuple, patrie, race* et *pays* revêtent dans la bouche des chefs franco-américains, l'insistance sur des définitions majeures ne laisse aucun doute quant à leur signification fondamentale.

Les textes de Ferdinand Gagnon, premier idéologue canado-américain, offrent l'essentiel de l'ontologie franco-américaine. Le sermon laïc « Restons français » (1882) apporte de précieuses précisions. Invité à prononcer un discours de circonstance à la Convention des Canadiens français des États-Unis tenue à Cohoes, Gagnon croit l'occasion favorable de protester contre le programme d'assimilation prôné par le fameux rapport Wright. Il définit d'abord ce qu'il entend par la nationalité canadienne-française :

> Or, toute l'histoire de la nation canadienne est une page immaculée de loyauté envers la France et l'Angleterre; envers la France qui, malgré son abandon et son oubli, pendant plus d'un siècle, n'a pas d'enfants plus dévoués, plus aimants et plus désintéressés que les Canadiens-français; envers l'Angleterre, qui, si elle n'a pas notre coeur, a notre foi civique qui ne s'est pas démentie depuis la conquête[13].

Gagnon attribue la nationalité aux desseins de la Providence et il la distingue de sa définition de la race :

> La Providence qui régit toutes choses a décrété l'existence de nationalités différentes. Elle l'a voulu [*sic*] à ce point que les peuples ont non seulement des idiomes particuliers, mais aussi des caractères tout à fait distinctifs. Et ce n'est pas par une cohabitation de générations successives que deux races [Gagnon parle de la race française et de la race anglo-saxonne] parviennent à ne former qu'une seule nationalité [américaine ou canadienne], et encore faut-il que leur croyance religieuse soit la même (p. 132).

Protestant de son respect des sentiments patriotiques et de la fierté « nationale » des Anglais [on lira, des Canadiens anglais] et des Américains, Gagnon revendique les mêmes « droits » :

> Histoire pour histoire, traditions pour traditions, je préfère celles de mon pays natal; et [...], je suis heureux d'être citoyen loyal de ce pays [les États-Unis], mais également je suis fier et orgueilleux d'être Canadien-français (p. 135).

Faisant allusion à sa citoyenneté américaine, Gagnon précise : « L'allégeance à un pouvoir ne change pas l'origine du sujet ou du citoyen; elle ne change que sa condition politique. » (p. 136)

On parle donc de citoyenneté américaine, de nationalité canadienne et de race française. Il ressort des précisions de Gagnon que la nationalité se confond au pays natal et à son synonyme, la patrie. Par ailleurs, la notion de race, d'identité originelle, se confond avec la France, le catholicisme et la langue qui définissent son élection. Car que faut-il entendre ici par race? Les allusions multiples de Gagnon à « la race française » renvoient à l'idée d'une origine commune où on retrouve une langue et une religion catholique, une civilisation et un génie que la diaspora (la multiplication des nationalités) n'efface pas. Dans son discours à l'occasion de la bénédiction d'une statue de Notre-Dame-des-Canadiens (1880), Gagnon résume l'essentiel de cette interprétation vieillotte de l'univers, une interprétation

qui représente, à l'époque d'Onésime Reclus (qui correspondait avec le curé Labelle), une première articulation de la francité :

> La France, qui compte aux États-Unis 400 000 de ses enfants, émigrés de ses provinces, n'est pas par eux représentés [*sic*] en ce pays, parce qu'ils ne forment pas un tout identique, parce qu'ils sont en grande partie noyés dans la grande masse des indifférents. La France a pour représentant notre peuple, notre nationalité. Ce sont ses petits-fils qui font le plus d'honneur à son génie chrétien, à cet esprit catholique qui a fait sa grandeur passée et dont la perte fait sa honte actuelle[14].

Au sein de la francophonie ultramontaine animée par des penseurs comme le Père Joseph Grenier[15], la francité (le mot n'a pas encore été inventé) correspond à une essence française forgée de l'alliage inaltérable entre la langue française et l'éthos de la chrétienté. L'essence de l'identité est donc raciale, c'est-à-dire française, tandis que l'accident est national, c'est-à-dire canadien (français, bien sûr). Une race française, mais distincte de quelles autres? La race anglo-saxonne sans aucun doute. Mais pouvons-nous invoquer une race espagnole, italienne, chinoise, russe? Ces distinctions ne sont jamais apportées, ce qui ne nous empêche pas de distinguer clairement l'élection divine de la race française, semblable au peuple juif et à l'*Ecclesia* qui l'achève, que les Pères de l'Église distinguaient du monde des nations, des Gentils. L'élection, si elle est génétique, n'en est pas moins sélective, ce qui explique, chez Gagnon, l'exclusion des Français d'Amérique, les Esaü endormis dans l'indifférence.

Les Québéco-Américains qui se prévalurent de l'ascendance française ultramontaine appartenaient à deux confessions : ceux qui préféraient le signe de l'immuable (franco) à la marque de la contingence (canado); ceux qui voulaient effacer de leur apanage la pauvreté spirituelle de la nation et son abandon des siens aux États-Unis. Nous ne possédons, hélas!, que peu de témoignages pour mettre en lumière l'ampleur et la logique de ces repliements et de ces reniements, un fait qui rend irremplaçable l'attestation d'une autorité comme le chanoine Groulx :

> Il nous était revenu parfois que les Franco-Américains désespéraient du Québec et que, dans la recherche d'un appui qui leur fût vraiment secourable, leurs voeux commençaient à s'orienter ailleurs. Je me rappelle qu'à l'un de mes premiers voyages parmi vous, j'avais posé à quelques-uns cette question : « Où, Franco-Américains, prenez-vous les attaches de vos sentiments français? En France d'abord ou au Canada? » —« En France d'abord », m'avait-on répondu. Et ceux qui parlaient ainsi voulurent même ajouter que le passage des ancêtres franco-américains au Canada leur paraissait comme un temps d'épreuves où, loin de s'enrichir, le type français s'était appauvri[16].

Il semble certain qu'à l'époque où les Canadiens aux États-Unis se firent Franco-Américains, peu d'entre eux rejetèrent leur passé québécois. Pourtant, le siècle allait encourager cette apostasie. Oublié par le Québec de l'entre-deux-guerres, illuminant une chapelle ardente, la mince élite franco-

américaine postsentinelliste se réfugia dans le sein de la francité valéryenne. Une quinzaine de communautés franco-américaines suivirent l'exemple de Lowell et se joignirent à des âmes-soeurs pour animer et supporter des Alliances françaises. D'autres se replièrent sur des associations professionnelles comme *The American Association of Teachers of French.* La France fut sensible à ces encensements et, au niveau officiel (patronage des consuls et de l'ambassadeur, parrainage de conférenciers, décorations, palmes et médailles), elle encouragea cette survivance. Ces manifestations de francité ne touchèrent point les millions de Franco-Américains qui s'anglicisaient. Le mariage de deux grands déclins n'eut de traces que dans le discours et l'iconographie d'un âge (photos de banquets à nonces apostoliques rehaussés de prélats irlandais; médailles de Lucien Gosselin; « Franco-Américains, vous avez deux patries, deux espoirs »).

L'hérésie ultramontaine et sa francité raciale n'alimentent plus la conscience collective des Québécois ou de leurs cousins des États. Il est grand temps, après un siècle de méprise, de restituer aux millions d'Américains de souche québécoise les deux cents ans de civilisation qui font d'eux des Québéco-Américains. Déjà en 1952, Gabriel Nadeau reconnaissait l'imprécision du terme *franco-américain*[17]. En fait, il récupère une multiplicité d'expériences historiques, souvent pour les réduire à une origine linguistique ou raciale unique. Dans son sens le plus restreint, un sens récent et rarement évoqué, le terme désigne les descendants d'immigrés canadiens-français installés en Nouvelle-Angleterre et dans l'État de New York[18]. Dans son sens le plus large, le plus fréquemment employé, *Franco-Américains* désigne les immigrants venus directement de France aux États-Unis (des Huguenots aux derniers venus), les descendants des immigrations historiques qui donnèrent à la Louisiane sa survivance française (les créoles, les Cajuns d'Acadie, les mulâtres de Saint-Domingue et d'Haïti), les Acadiens hors de Louisiane (en Nouvelle-Angleterre et ailleurs), et les immigrants du Québec ancrés en Nouvelle-Angleterre, mais dispersés aux quatre vents du territoire américain. De plus, souvent le terme s'applique aux ressortissants d'autres régions francophones de l'Europe : les Américains de souche wallonne, romande, etc. Tantôt faisant référence à une étiquette linguistique commune (la francophonie), tantôt basé sur la source originelle de l'immigration (le sujet qui vient directement de France ou par le biais de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la Louisiane et des Antilles), tantôt inspiré par un parti pris culturel qui consacre une supériorité intellectuelle douteuse (francité), le terme *Franco-Américain* entraîne une grossière méprise qui dépouille ses victimes de leur légitimité historique. D'ailleurs, il est à noter que les deux éléments de l'amalgame, *franco* et *américain,* sont des impostures inspirées par un cosmopolitisme eurocentrique qui confère à la France, à l'Angleterre, à l'Espagne et aux États-Unis (les dieux fondateurs et leur seul rejeton légitimé par Mars et Crésus) le pouvoir de nommer et d'inscrire à l'histoire.

Comme l'Hispano-Américain, le Franco-Américain se trouve dépossédé deux fois : par la France ou l'Espagne qui nient leur évolution civilisatrice à l'extérieur de l'Europe; par les États-Unis qui se sont approprié l'américanité.

Sans nier l'ascendance hexagonale, il est temps de souligner l'essentiel du fait francophone en Amérique et de restituer aux descendants des immigrés du XIX[e] siècle leur ascendance québécoise (l'Autramérique); il est temps de les nommer Québéco-Américains. Il est temps de souligner que la mentalité des Américains qui s'appellent toujours Couture, Metivier, Charlebois, L'Anglais, Chretien, Kerouac..., est née dans la vallée du Saint-Laurent et non dans les bas-fonds du pays de Caux ou aux confins de la Charente graveleuse. Entre Jean Villeneuve de Nanterre et Jude Newcity de Woonsocket, il y a deux cents hivers, la vie du rang, les bleuets (qui ne sont pas des myrtilles!), le *reel* irlandais, les *raftmen*, le tabac du pays, l'attente des Indiens, la chaise berçante, les cantons anglais, les cretons (qui ne sont pas des rillettes!), le catéchisme de Québec, le Bonhomme Sept-Heures...

NOTES

1. Mgr Antoine Racine, *Mémoire de la situation des Canadiens français aux États-Unis de l'Amérique du Nord*, Paris, Librairie de l'Oeuvre de Saint-Paul, 1892.

2. Denis-Michel-Aristide Magnan, *Histoire de la race française aux États-Unis*, Paris, Charles Amat, 1913.

3. Nous devons tous ces précieux renseignements à notre collègue, le professeur Susan Whitebook, qui parachève un inventaire onomastique fascinant de la population québéco-canadienne de Burlington, de 1830 à 1870.

4. Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard, *Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec en 1880*, Québec, A. Côté, 1881.

5. Le premier journal canadien-français des États-Unis fut *Le Patriote*, publié à Burlington par Ludger Duvernay en 1838. Ce journal d'émigrés ne rendait pas compte des réalités franco-américaines du temps.

6. Cité dans Alexandre Belisle, *Histoire de la presse franco-américaine*, Worcester, Massachusetts, L'Opinion Publique, 1911, p. 325.

7. Adolphe Robert, *Mémorial des actes de l'Association canado-américaine*, Manchester, New Hampshire, L'Avenir National, 1946, p. 14.

8. Avila Bourbonnière, réd., *Le Guide français des États-Unis*, Lowell, Massachusetts, La Société de Publications françaises des États-Unis, 1887. La deuxième édition paraîtra en 1889; la troisième, en 1891.

9. L'emprunt du tricolore et de *La Marseillaise* pour identifier la nationalité canadienne-française était commune dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle. En 1844, l'Institut canadien et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal adoptent le drapeau et l'hymne national français comme insigne et chant officiels. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec traîna le pas puisqu'elle fut une des dernières à suivre

leur exemple en 1880. Il semble que les Franco Américains se regroupèrent sous le tricolore pour la première fois à la cinquième convention des Canadiens français des États-Unis à Cohoes, en 1882. (Mgr Laflèche, Honoré Mercier et le consul de France à New York étaient présents). Voir *Le Travailleur* de Worcester, 30 juin 1882.

10. Voir *Les Quarante Ans de la Société historique franco-américaine, 1899-1939*, Boston, Société Historique Franco-Américaine, 1940, p. 17. Parmi les quarante-neuf fondateurs, on retrouve J.-Arthur Favreau, Alphonse Gaulin (plus tard, consul des États-Unis en France), Hugo Dubuque, Joseph-H. Guillet (ancien zouave pontifical qui fit la campagne d'Italie), le major Edmond Mallet, Félix Gatineau et Alexandre Belisle. Le seul Français : le docteur S.A. Daudelin, ancien commissaire représentant les États-Unis à l'Exposition de Paris (1889). Il est intéressant de noter que, pendant la première décennie, les conférenciers québéco-américains élurent des sujets français (Michelet; la presse française du XIX^{e} siècle; Washington et Coulon de Villiers; La Fayette à Boston) tandis que les conférenciers invités, canadiens ou français, s'attachèrent surtout à l'histoire de la Nouvelle-France (Champlain; la découverte du lac Georges) ou à la francitude (Edmond de Nevers évoqua « les deux Frances »; Adjutor Rivard, l'action française des Canadiens). L'unique sujet national si l'on peut dire, la bibliographie canadienne-française, fut traitée par l'Américain James Geddes. Pendant la deuxième décennie, le champ de sujets des conférences se canadianise. À partir de 1920, il sera dominé par des thèmes québéco-américains et canadiens.

11. Voir, à ce sujet, l'excellent article de Gérard Bouchard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *Le Nouveau Monde*, 1867-1900 », *Idéologies au Canada français, 1850-1900*, Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin, dir., Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 116 à 147.

12. Gérard Bouchard, *op. cit.*; Jacques-Pierre Mathieu, « L'Idéologie des *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, 1880-1902 », *Idéologies au Canada français, 1850-1900*, Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin, dir., Québec, PUL, 1971, p.

299-301.

13. Ferdinand Gagnon, « Restons français », *Ferdinand Gagnon, sa vie, ses oeuvres*, Worcester, Massachusetts, C.-F. Lawrence & Cie, 1886, p. 130. Dorénavant, la pagination sera indiquée dans le texte.

14. Ferdinand Gagnon, « Bénédiction d'une statue », *Ferdinand Gagnon, sa vie, ses oeuvres*, Worcester, Massachusetts, C.F. Lawrence & Cie, 1886, p. 218-219.

15. Sur les liens entre ultramontains québécois et français, voir l'excellent ouvrage de Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967; et celui de Sylvain Simard, *Mythe et reflet de la France : l'image du Canada en France, 1850-1914*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1987.

16. Lionel Groulx, *L'Amitié française d'Amérique : conférence prononcée à Lowell, É.-U., le 17 septembre 1922, au congrès de la Fédération catholique des Sociétés franco-américaines*, Montréal, Bibliothèque de l'Action Française, 1922, p. 11.

17. Gabriel Nadeau, « Notes pour servir à une bibliographie franco-américaine », *Bulletin de la Société historique franco-américaine*, 1952, p. 64-65.

18. Voir, par exemple, Xavier Deniau, *La Francophonie*, Paris, PUF, 1983, p. 37.